

LE REAMENAGEMENT DE LA RUE TOURING HOTEL COMMUNE DE TROIS BASSINS

AVENANT N°1

A la convention de financement du

Entre les soussignés :

LA CREOLE « Régie communautaire d'eau et d'assainissement » gestionnaire des services publics d'eau potable et d'assainissement, faisant élection de domicile au 8 route de Savanna 97460 Saint-Paul CEDEX, représenté par Monsieur PAPOUSSAMY Christian Directeur de la Régie communautaire la « CREOLE »,

D'une part

Et

La COMMUNE DE TROIS BASSINS, Collectivité Territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Réunion, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de Trois Bassins 2 rue général de Gaulle (97426), représentée par Monsieur Daniel PAUSE domicilié ès-qualités à Trois Bassins (Réunion) Hôtel de Ville, agissant en sa qualité de Maire de ladite Commune, nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2020, rendue exécutoire le 05 juillet 2020.

Rappel Objet de la convention

Dans le cadre de l'opération « Réaménagement de la Rue Touring Hôtel », les deux maîtres d'ouvrage cités ci-dessus doivent intervenir dans leur domaine spécifique, notamment les infrastructures routières, l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, ...

À cette fin, pour le respect de la bonne utilisation des fonds publics, le projet doit être réalisé dans le cadre d'un aménagement global au travers d'un marché de travaux regroupant les prestations intéressant la commune de Trois Bassins et La Créole.

La présente convention a pour objet de définir le partage des missions et les dispositions financières pour l'opération de réaménagement de la rue Touring Hôtel.

Le marché de travaux est prévu en 2 lots distincts. Le lot 1 : VRD-ESPACES VERTS et le lot 2 : ENROBES

Objet de l'avenant N°1

Le présent avenant a pour objet :

1- de prendre en compte les modifications intervenues pendant la phase Travaux

1- Définir les montants définitifs des travaux supplémentaires :

- ❖ Pour le réseau AEP
- ❖ Pour le réseau d'assainissement

3- Définir les modalités de règlement

ARTICLE 1 : MODIFICATION

Les modifications apportées à la convention initiale sont les suivantes :

Eaux usées :

- Des adaptations supplémentaires de regards et remise à la cote pour regards EU
- Longueurs supplémentaires de conduites DN 160
- Terrassement en déblais pour fouille
- Evacuation des déblais excédentaires
- Essais sur le réseau

Eau potable :

- Reprises supplémentaires de bouche à clé et leur remise à la cote
- Reprises supplémentaires de branchements individuels non répertoriés
- Raccordement sur réseau existant réalisé par le concessionnaire

ARTICLE 2 : MONTANT DES TRAVAUX

Pour rappel la convention initiale arrêtaient les montants prévisionnels suivants :

Le montant global des travaux donné au stade de l'ensemble du projet est estimé à 1 005 057.46 € HT et se décompose comme suit :

- Commune de Trois Bassins : 939 180.38 Euros HT
- La Créole (budget AEP) : 9 725.25 Euros HT
- La Créole (budget EU) : 56 151.83 Euros HT

Les modifications apportées à la convention initiale sont les suivantes :

Le montant global des travaux donnés à l'issue des travaux est de 1 061 627,19 € HT et se décompose comme suit :

- Commune de Trois Bassins : 975 663,36 Euros HT

Le montant global définitif des travaux basés sur les quantités réellement exécutés, donné au stade de réception est de :

- La Créole (budget AEP) : 23 151,11 Euros HT soit une augmentation de + 13 425,86 € HT
- La Créole (budget EU) : 62 812,72 Euros HT soit une augmentation de + 6 660,89 € HT

Soit un montant global définitif de **85 963,83 € HT** (Voir annexe 1)

ARTICLE 3 : MODALITE DE REGLEMENT

La commune de Trois Bassins émettra un appel de fonds pour le solde de l'opération pour chaque budget, eau potable et assainissement.

Le mandatement du solde est réalisé dans un délai de 30 jours après réception par La Créole des appels de fonds émis par la commune de Trois Bassins.

A Saint-Paul, le

LE DIRECTEUR DE LA REGIE

LA CREOLE

A....., le

Pour la COMMUNE DE TROIS BASSINS

Le MAIRE

ANNEXE N°1 :

MONTANT DEFINITIF DES TRAVAUX

Tableau récapitulatif des travaux exécutés